

**Séance du Conseil de Ville  
du 26 octobre 2009 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 8 / 2009**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 7 du 28 septembre 2009
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Erica BARRIENTOS
  - M. Francesco DI BIASE, de son épouse Mme Marianna DI BIASE-Casella et de sa fille Pieretta DI BIASE
  - M. Arne KARLSSON et de son épouse Mme Nadine SCHNEIDER Karlsson
  - M. Slah SAÏDI
6. Election de M. Luc Dobler, PCSI, à la Commission de gestion et de vérification des comptes communaux, en remplacement de M. Raphaël Broquet
7. Crédit-cadre de Fr. 530'000.- pour le renouvellement et l'amélioration des infrastructures informatique et téléphonique communales
8. Crédit de Fr. 500'000.- pour l'installation d'un toboggan, des équipements pour personnes handicapées, des travaux d'entretien et des aménagements attractifs à la piscine plein air du Centre sportif de la Blancherie
9. Crédit de Fr. 340'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules pour le Service UETP
10. Crédit de Fr. 240'000.- pour la réfection partielle du pont de l'avenue de la Gare
11. Crédit de Fr. 220'000.- pour la rénovation des toitures du hangar des pompes
12. Développement de l'interpellation 3.04/09 - "Projet de 4<sup>ème</sup> révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) : conséquences prévisibles pour la Commune de Delémont", CS•POP•Verts + PS
13. Développement du postulat 4.05/09 - "Mise à disposition de véhicules en location", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
14. Développement de la motion 5.05/09 - "Parc immobilier et routier, une vue d'ensemble s'il vous plaît !", PLR, M. Pierre Chételat
15. Développement de la motion 5.09/09 - "Changement de l'ouverture nocturne hebdomadaire des magasins à Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
16. Développement de la motion 5.10/09 - "Postes de travail non reconduits au sein de l'Administration communale : pour une procédure transparente", PS, Mme Murielle Macchi
17. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Romain Seuret**, président, ouvre la séance et salue les membres présents.

Il soumet au Conseil de Ville le retrait du point 15 et le report du point 16 à une séance ultérieure, à la demande de M. Pierre Chételat, respectivement Mme Murielle Macchi, absente.

**DECISION** : la modification de l'ordre du jour est acceptée.

## 2. **APPEL**

41 membres sont présents.

M. Romain **Seuret**, président, M. David **Asséo**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Paul **Fasel**, 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Sébastien **Lapaire**, Mme Anne **Froidevaux**, scrutateurs.

### **Conseil de Ville**

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Pierre **Chételat**, Matthieu **Comte**, Jérôme **Corbat**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Pepi **Natale**, Alphonse **Poupon**, Emmanuelle **Schaffter Milani**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Julien **Spinelli**, Pierre-Alain **Voisard**. Christian **Wirz**.

#### Sont excusés et remplacés

M. Jean-Bernard Deillon est remplacé par M. Asaël **Droz**  
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. Mehmet Ali **Celik**  
 M. Jean-Pierre Kohler est remplacé par M. Didier **Nicoulin**  
 M. Julien Lesniak est remplacé par par Mme Francine **Chollet**  
 Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Marc **Ribeaud**  
 M. Jean Parrat est remplacé par M. Michel **Frossard**  
 Mme Rita Rais-Vernier est remplacée par M. Isa **Kuci**  
 M. Philippe Rottet est remplacé par M. Pascal **Schaffner**  
 Mme Anne Seydoux est remplacée M. Pierre-Alain **Fleury**

### **Conseil communal**

- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

#### Est excusé

M. Pierre Kohler, Mairie et Département des finances

### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

## **3. PROCÈS-VERBAL NO 7 DU 28 SEPTEMBRE 2009**

Le procès-verbal no 7 du 28 septembre 2009, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### **Rectificatif du procès-verbal no 7 du 28 septembre 2009 :**

### **7. COMPTES 2008 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION**

**Page 79**

...

**M. Marc Ribeaud**, PS, ... De plus, selon un récent article paru dans *Le Temps*, les caisses de pension les mieux gérées ont perdu entre **11 et 13 % de taux de couverture**. ...

Le FRED applique le système par capitalisation comme l'ensemble des caisses de pension suisses, mais le bilan des recettes et dépenses du FRED en 2008 lui permettrait de fonctionner sur le mode de redistribution. ...

#### 4. **QUESTIONS ORALES**

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, indique qu'aucune séance de conciliation n'a eu lieu à ce jour avec les opposants à la construction de l'usine d'éthanol. D'autre part, les moratoires aux niveaux cantonal et fédéral ont été refusés par le Parlement et la Commission de l'environnement du Conseil des Etats, même si cette dernière doit se prononcer sous peu sur d'autres aspects liés à ces produits. M. Martinoli souhaite donc connaître l'état actuel du dossier relatif au permis de construire.

**Mme Françoise Collarin** indique que son département est toujours dans l'attente de documents complémentaires. Une fois en leur possession, le Conseil communal fera le point de la situation auprès du Législatif.

**M. Emmanuel Martinoli** est satisfait.

**M. Pascal Schaffner**, UDC, souhaite connaître la raison pour laquelle la taxe sur les piscines privées, qui a fait l'objet d'un référendum, ne sera pas soumise au peuple en même temps que les autres votations de fin novembre, dans un souci d'économies.

**Mme Françoise Collarin** informe que cet objet n'a pas pu être inclus aux votations de fin novembre, pour des raisons de délais.

**M. Pascal Schaffner** est satisfait.

**M. Grégoire Monin**, PS, souhaite connaître l'état actuel du dossier du Centre de la jeunesse et de la culture au Château, à la suite de la publication, cet été, de l'avis de construction. En particulier, il se demande ce qu'il advient de la convention à signer avec le GCJC et des négociations avec les opposants. En dernier lieu, il souhaite connaître la date à laquelle la promesse de vente du bâtiment VonRoll expire.

**M. Damien Chappuis** indique qu'un projet de convention a été remis au GCJC et qu'une seconde séance de conciliation avec les opposants aura lieu prochainement, notamment pour leur soumettre le document précité. Il informe par ailleurs que la promesse de vente du bâtiment de VonRoll est toujours valable, aucune dénonciation n'étant parvenue au Conseil communal.

**M. Grégoire Monin** est satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, suggère d'améliorer le confort des usagers attendant un taxi à la gare et de réinstaller un banc, devant les places réservées.

**Mme Françoise Collarin** indique que cette proposition sera englobée dans la réflexion actuelle de son service au sujet de la place de la Gare, dans le cadre du projet d'agglomération.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**M. André Ackermann**, PDC-JDC, rappelant l'interdiction de laver les voitures à Delémont en raison de la sécheresse, rapporte que de nombreux automobilistes se rendent à la station de lavage de Bellerive, alimentée par la source de Soyhières. Selon ses renseignements, il semble qu'en cas de pénurie d'eau, Soyhières se branche sur le réseau de Delémont, qui a l'obligation de l'alimenter. Il demande donc des éclaircissements au Conseil communal et s'interroge sur la nécessité de clarifier, voire d'adapter la situation.

**M. Pierre Brulhart** confirme qu'une convention avec Soyhières existe, relative à l'approvisionnement par Delémont en eau d'appoint. En effet, la source de Soyhières rencontre des problèmes lors de fortes pluies, qui rendent l'eau inconsommable en raison d'un problème de turbidité. Dans le cas des restrictions actuelles, les Services industriels veillent à ce que la consommation de Soyhières se limite à l'eau sanitaire, 10 à 20 m<sup>3</sup> par jour, pour assurer un certain débit dans la conduite et éviter des eaux stagnantes. Dans ces circonstances, M. Brulhart regrette que la station de lavage de Bellerive soit ouverte. Toutefois, comme elle disposerait d'une source privée, Soyhières préfère lui vendre l'eau de son réseau, afin d'augmenter ses propres recettes. D'autres collaborations avec Soyhières pourraient être instaurées, notamment en cas d'absence du fontainier de

Soyhières. En dernier lieu, selon les autorités de cette commune, la station de lavage de Bellerive n'a pas connu d'affluence accrue depuis l'interdiction qui prévaut en ville.

**M. André Ackermann** est satisfait.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, souhaite connaître les démarches entreprises par l'Exécutif, afin de répondre à la Commission d'école du Collège, qui mène une réflexion sur les mesures de prévention à l'égard des enfants en âge de scolarité obligatoire, notamment l'interdiction de fréquenter seuls des restaurants, d'acheter de l'alcool et du tabac ou de consommer de l'alcool dans les établissements publics. Il demande également si le Conseil communal a prévu une large diffusion de cette information, par exemple par le biais du journal *Delémont.ch*.

**M. André Parrat** estime que la prévention dans les écoles relève de la politique cantonale. Il indique qu'au niveau de la couronne delémontaine, des groupements se créent, comme par exemple "Les communes bougent", qui s'interrogent, entre autres, sur la prévention en faveur de la jeunesse. S'agissant de Delémont en particulier, M. Parrat relève que ses moyens sont limités, les actions dans le domaine social étant attribuées principalement au Canton. Par ailleurs, la Police locale est également active en ce qui concerne la prévention des jeunes, la problématique des incivilités restant stable à Delémont. D'autre part, selon la Police locale, les commerces agissent de manière à dissuader les jeunes en âge de scolarité qui cherchent à se fournir en produits qui ne leur sont pas destinés. Les jeunes disposent toutefois de stratégies pour obtenir ce qu'ils souhaitent, par exemple déléguer une personne plus âgée pour faire leurs achats. S'agissant des restaurants, M. Parrat précise que la Commune réalisait de nombreux contrôles, qui sont désormais moins courants en raison de postes d'agents de police non repourvus, dans un but d'économie, ce qui nuit à la prévention. Dans le cadre des écoles, différents éléments seront toutefois discutés prochainement avec le directeur du Collège, afin de déterminer les ponts à faire entre le développement communautaire et la promotion de la civilité, ainsi qu'entre les actions menées par la Commission de la jeunesse et les actions entreprises à l'intérieur du Collège.

**M. Olivier Montavon** est satisfait.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, demande au Conseil communal s'il envisage de solliciter la Loterie romande en vue d'obtenir une subvention dans le cadre du projet de rénovation de la Salle Saint-Georges. Il rapporte que la ville de Porrentruy, pour son projet de centre culturel, a déposé un tel dossier auprès de cette institution.

**M. Damien Chappuis** informe que la Commission de construction et de rénovation de la salle se réunira pour la première fois à fin octobre. Il précise que la Ville sollicitera prochainement la Loterie romande pour un tel subventionnement et qu'un contact en ce sens aura lieu sous peu avec M. Sigismond Jacquot, chancelier cantonal.

**M. Max Goetschmann** est satisfait.

**M. Jérôme Corbat**, CS•POP•Verts, rappelle les propos du conseiller communal en charge du dossier de rénovation de la Vieille Ville, selon lesquels les fontaines, cartes de visite touristiques de la ville, pouvaient être alimentées en circuit fermé, de manière à les laisser en tout temps enclenchées. En cette période de restriction d'eau, M. Corbat souhaite connaître les raisons pour lesquelles cette option n'a pas été réalisée, soulignant par ailleurs l'utilité de ces installations pour les malvoyants.

**M. Pierre Brulhart** confirme l'arrêt des fontaines pour économiser l'eau, jusqu'au printemps prochain. Différentes options sont à l'étude, notamment l'introduction d'aérateurs offrant un débit moins important ou un circuit fermé. Cette variante nécessite toutefois le traitement de l'eau, la rendant non potable.

**M. Jérôme Corbat** est satisfait.

**M. Pierre-Alain Voisard**, PDC-JDC, souligne que le prochain changement d'horaire prévoit la suppression de trois courses des TUD dans la desserte du Cras-des-Fourches, destinée principalement aux pendulaires, alors que ce quartier compte près de 3'000 habitants. Relevante que les autres localités de l'agglomération sont desservies à cadence régulière, de 5 à 21 heures, M. Voisard suggère au Conseil communal d'étudier l'instauration d'une desserte minimale en milieu de matinée et d'après-midi.

**Mme Françoise Collarin**, comprenant le souci des habitants concernés, relève que le déficit des TUD grève les comptes communaux de quelque Fr. 600'000.-. Rappelant le souci d'économies du Conseil communal, elle indique que toutes les rubriques budgétaires ont été réduites de 10 %. Une densification des horaires pourrait être discutée ultérieurement, une fois la nouvelle Loi sur les transports publics adoptée, assurant des subventions à la Ville. Pour l'instant, aucune amélioration ne peut intervenir sans accroître le déficit.

**M. Pierre-Alain Voisard** est partiellement satisfait.

#### 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**Mme Françoise Collarin**, en l'absence de M. Pierre Kohler, maire, indique que les requêtes répondent aux critères en matière d'admission à l'indigénat communal, raison pour laquelle elle invite le Conseil de Ville à les accepter.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Erica BARRIENTOS
- M. Francesco DI BIASE, de son épouse Mme Marianna DI BIASE-Casella et de sa fille Pieretta DI BIASE
- M. Arne KARLSSON et de son épouse Mme Nadine SCHNEIDER Karlsson
- M. Slah SAÏDI

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 6. **ELECTION DE M. LUC DOBLER, PCSI, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES COMMUNAUX, EN REMPLACEMENT DE M. RAPHAËL BROQUET**

**M. Paul Fasel**, PCSI, propose la candidature de M. Luc Dobler à la Commission de gestion et de vérification des comptes communaux.

**DECISION** : M. Luc Dobler est nommé membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes communaux à l'unanimité, par 40 voix.

#### 7. **CRÉDIT-CADRE DE FR. 530'000.- POUR LE RENOUELEMENT ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE COMMUNALES**

**M. Damien Chappuis** rappelle le souhait du Conseil communal de ne pas renouveler les leasings informatiques, qui arriveront à échéance à fin 2009, et d'opter pour des acquisitions par le biais d'un crédit, puis de créer un fonds de réserve de Fr. 100'000.- par an, somme reportée en cas de non-utilisation.

M. Chappuis détaille le crédit, en précisant que toute acquisition a été gelée depuis deux ans, en prévision de cette nouvelle politique d'achat. Par ailleurs, divers éléments n'ont pas été remplacés depuis 2002, ce qui rend incontournables certains changements aujourd'hui, dans un but de sécurité notamment. Le crédit prévoit également l'achat de nouveaux serveurs et une nouvelle procédure de sauvegardes qui n'empêchera plus l'accès à certains logiciels. La virtualisation des serveurs procurera une économie d'énergie par rapport aux installations actuelles.

S'agissant du site internet, dont le rafraîchissement fait l'objet d'une réflexion depuis 2008, M. Chappuis relève sa vétusté et la difficulté de la recherche d'informations. Le projet prévoit un site fonctionnant comme un guichet virtuel permettant l'accès direct à différents documents ainsi que la réservation des cartes journalières, notamment. Quant à l'option Ville interactive, elle offrirait une visite virtuelle de la ville et des locaux communaux, par exemple. Les commerces et restaurants auraient également la possibilité d'intégrer cette démarche, moyennant une participation aux frais de la Municipalité, ce qui diminuerait les charges liées à ce point.

M. Chappuis précise que, dans le cadre de la gestion électronique des documents, une seconde phase est recommandée par le Service financier, afin de pouvoir être utilisée par d'autres services communaux. L'harmonisation des registres, quant à elle, doit se poursuivre, selon une exigence fédérale en prévision du prochain recensement. En ce qui concerne les bibliothèques, il est prévu d'acquérir le système RERO, offrant la possibilité de réserver des livres par internet, notamment. 215 bibliothèques romandes sont reliées à ce réseau qui donne accès à quelque huit millions d'ouvrages. A noter que le système RERO, une fois amorti, est 25 % moins onéreux que le système actuel, ce qui générera une économie de quelque Fr. 6'000.- par année. En dernier lieu, M. Chappuis indique que le crédit prévoit de relier les centraux téléphoniques de la Blancherie et de l'Hôtel de Ville et de mettre à jour le logiciel concerné. Une installation adaptée aux personnes malvoyantes sera également mise en place et prise en charge par l'assurance-invalidité.

**M. Luc Dobler**, PCSI, saluant la transparence qui prévaut dans ce dossier, informe que son groupe acceptera le crédit, considérant que certains éléments sont en fin de vie et que les développements visent une meilleure intégration avec d'autres services globaux. Il souligne également que le crédit permettra de rafraîchir le site internet, qui fait l'objet de critiques en raison des difficultés de recherche et de ses couleurs inadaptées.

**M. Marc Ribeaud**, PS, relève que le nouveau parc informatique sera entièrement géré par la Municipalité. Selon lui, le message aurait pu faire état du cahier des charges, ce qui aurait permis au Conseil de Ville de juger cette dépense en détail et de comprendre les conséquences du nouveau mode de fonctionnement aux niveaux des finances et du personnel. A ce titre, il rappelle que, dans les comptes 2008, les coûts de l'informatique, personnel compris, s'élèvent à Fr. 500'000.- environ.

**M. Damien Chappuis** rappelle qu'à l'heure actuelle, la gestion du parc informatique n'est pas sous-traitée mais assurée par deux collaborateurs de la Municipalité. Le contrôle et l'achat du matériel s'opéraient par un leasing. Quant au cahier des charges, il souligne qu'un groupe de travail ad hoc, représentant les différents partis politiques, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier ce crédit. S'agissant du financement, il précise que cette dépense sera amortie en cinq ans et qu'un fonds spécial sera ensuite alimenté de Fr. 100'000.- par année. En dernier lieu, il souligne que seuls deux informaticiens sont en poste pour la gestion du parc informatique, qui comptera 330 postes dès l'année prochaine, ce qui est difficilement gérable.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, estime que les choix stratégiques opérés il y a dix ans en matière informatique sont aujourd'hui dépassés et qu'ils nécessitent une mise à niveau. Il indique que certains services informatiques communaux, cantonaux ou fédéraux ont été regroupés dans des centres de calculs hébergés. Une étude comparative a d'ailleurs déjà été menée par l'Association des fonctionnaires communaux en ce qui concerne les systèmes dédiés aux administrations locales. A titre d'exemple, M. Montavon souligne que la Confédération est passée de sept à quatre services informatiques. Ainsi, les administrations ne doivent plus obligatoirement disposer d'un spécialiste de bases de données, par exemple. Selon M. Montavon, cette stratégie offre une meilleure visibilité financière à terme et permet de pérenniser les investissements. S'agissant de Delémont, il craint que, vu l'absence de stratégie claire, les investissements demandés ne soient qu'un emplâtre sur une jambe de bois. De plus, considérant les résistances internes que peut provoquer tout changement, son groupe suggère la création d'une commission spéciale mandatée pour mettre en place une nouvelle stratégie informatique à long terme. Comme les points 3.1 et 3.2 y sont liés, il estime nécessaire de les étudier de manière approfondie. Par conséquent, il propose de modifier l'arrêté en ajoutant un nouvel alinéa stipulant que les points 3.1 et 3.2 seront étudiés de manière plus approfondie par une commission spéciale et compétente, qui rendra le résultat de son étude dans les six mois. En dernier lieu, il relève une erreur figurant dans le total du point 3.7.

**M. Marc Ribeaud**, PS, estime le message incomplet, relevant que les rubriques 3.1 et 3.2 ne précisent pas s'il s'agit de solutions clef en main incluant tous les coûts de mise en service. Il demande également si la compatibilité des anciennes applications avec le nouveau système a été vérifiée et souhaite connaître les coûts de mise à jour des anciennes applications ainsi que les frais de migration des données. De même, il s'interroge sur les coûts engendrés par la gestion du projet et demande si elle sera assurée par un informaticien communal, qui devra être formé. Il s'interroge également sur l'utilisation de systèmes ouverts. Par exemple Linux a-t-il été étudié ? M. Ribeaud souhaite de plus des précisions quant au coût des licences. En dernier lieu, il suggère de retirer du

crédit la rubrique 3.3 Site internet, qu'il considère comme étant un projet totalement séparé, et de voter sur un crédit total de Fr. 455'000.-.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, demande si les écoles primaires sont incluses dans la rubrique 3.1 Eléments actifs et matériel de contrôle. Il demande également si les deux objets de la rubrique 3.3 Site internet ont fait l'objet d'une soumission. A la rubrique 3.6 Logiciel des bibliothèques, il souhaite savoir si les ouvrages commandés dans d'autres localités seront remis à la Bibliothèque de la Ville et si cette commande sera payante. D'autre part, l'adhésion au système RERO rendra-t-elle payante la carte de lecteur des bibliothèques delémontaines ? En dernier lieu, il suggère que le groupe de travail formé pour l'étude du présent crédit devienne permanent, en soutien aux informaticiens.

**M. Pierre Chételat**, PLR, indique que son groupe se rallie à la proposition du groupe PDC-JDC. De plus, il estime que le point 3.3 Site internet devrait faire l'objet d'un crédit séparé, comme le suggère le groupe socialiste. Une telle dépense mérite, à son sens, d'être plus détaillée.

**M. Damien Chappuis**, au vu des nombreuses questions posées, regrette que les débats du groupe de travail n'aient pas été relayés aux membres du Conseil de Ville. S'agissant de l'externalisation, il confirme qu'une nouvelle entreprise a été créée au Noirmont. Il souligne toutefois que l'utilisation d'un rack (armoire avec alimentation électrique, sans matériel informatique) coûte Fr. 1'750.- par mois, somme conséquente selon lui. De plus, le stockage à distance nécessiterait obligatoirement un accroissement de la bande passante. A titre de comparaison, il cite la ville de Martigny, dont les caractéristiques sont similaires à Delémont, et qui a refusé un tel projet. Quant à la comparaison avec la Confédération, M. Chappuis met en exergue l'unique Service informatique de Delémont composé de deux informaticiens seulement. Par ailleurs, il indique que ce changement sera transparent pour les utilisateurs et confirme l'erreur de report à la rubrique 3.7 où les systèmes et applications Hôtel de Ville et Centre sportif se montent à Fr. 62'804.15.

Répondant aux questions de M. Ribeaud, M. Chappuis confirme que les rubriques 3.1 et 3.2 sont des solutions clef en main, garantissant l'ensemble des fonctionnalités nécessaires. Les anciennes applications seront compatibles avec le nouveau système et les coûts de migration des anciennes données, de même que les frais de gestion du projet sont compris dans la rubrique 3.2. Une formation des informaticiens sera nécessaire pour cette nouvelle installation qui englobera l'ensemble des services communaux.

M. Chappuis indique que Microsoft sera le système d'exploitation, les logiciels libres ne permettant pas de virtualiser les serveurs. Le montant des licences s'élèvera à Fr. 50'000.-, payé en une seule fois. De plus, les systèmes "open source" n'autorisent pas l'implantation d'applications spécifiques et l'intervention d'un spécialiste s'avère plus onéreuse que pour Windows. Toutefois, Linux est installé sur les postes des bibliothèques. M. Chappuis précise que les coûts de maintenance informatique s'élèvent actuellement à quelque Fr. 20'000.-, alors que dans le crédit proposé, trois ans de maintenance sont compris.

Répondant à M. Martinoli, M. Chappuis confirme que les écoles primaires sont déjà reliées au réseau informatique communal mais que la nouvelle installation permettrait de contrôler la bonne marche des ordinateurs. Le système RERO, dont la licence annuelle sera moins élevée, sera gratuit pour les abonnés, la réservation d'ouvrages étant dirigée auprès de la bibliothèque qui se chargera des démarches ultérieures. Toutefois, la gratuité des bibliothèques a déjà été abordée par le Conseil communal, qui se demande si un abonnement symbolique de quelques francs pourrait être instauré. Dans ces circonstances, les localités de l'agglomération accepteraient de participer au financement des bibliothèques. S'agissant de l'option Ville interactive, M. Chappuis indique qu'aucune soumission n'a été faite, ce produit étant proposé par une seule entreprise de la place. Toutefois, pour l'ensemble des rubriques, des soumissions seront réalisées. En dernier lieu, M. Chappuis estime nécessaire de revoir le site internet, qui permettrait de réduire le nombre d'appels téléphoniques. Il suggère donc de séparer l'option Ville interactive mais d'accepter en tous les cas la refonte du site internet. Il insiste sur la transparence qui prévaut dans ce crédit, rappelant que le Conseil communal est compétent pour des dépenses allant jusqu'à Fr. 50'000.- environ. Finalement, il accepte la création d'une commission spéciale, avec un rôle stratégique, pour mener une réflexion sur la mise en place du nouveau système et l'utilisation du fonds annuel de Fr. 100'000.-.

**M. Alphonse Poupon**, PS, demande une interruption de séance.

**DECISION : la séance est interrompue.**

**M. Pierre Chételat**, PLR, au vu des discussions précédentes, suggère de maintenir la proposition du groupe PDC-JDC et de séparer le site internet de l'option Ville interactive.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, invite le groupe PDC-JDC à retirer de sa proposition le qualificatif "compétent", estimant qu'il remet en cause les compétences des représentants du groupe de travail ad hoc. A titre personnel, il pourrait se rallier à cette proposition.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, ne remet nullement en cause le travail réalisé par ce groupe, d'autant qu'il sera certainement repris par la future commission, raison pour laquelle il accepte de supprimer ce terme.

**M. Jérôme Corbat**, CS•POP•Verts, rappelle le rôle politique du Législatif, dont certains membres ne comprennent pas l'informatique de manière aussi précise que des professionnels. Il accepte la création d'une commission pour le suivi et le contrôle du projet, tout en craignant qu'elle ne devienne une commission opérationnelle. La proposition du groupe PDC-JDC le gêne et il estime que le Conseil de Ville doit faire confiance aux spécialistes, quel que soit leur champ d'activités.

**DECISION** : selon la proposition du groupe socialiste, la refonte du site internet, pour un montant d'environ Fr. 43'000.-, est acceptée à l'unanimité, par 41 voix.

**DECISION** : selon la proposition du groupe socialiste, l'option Ville interactive, pour un montant d'environ Fr. 33'000.-, est refusée par 31 voix contre 7.

**DECISION** : la proposition du groupe PDC-JDC de modifier l'arrêté en ajoutant un nouvel alinéa 2 "Les points 3.1 - éléments actifs et matériel de contrôle et 3.2 - serveurs, sauvegardes et virtualisation doivent être étudiés de manière plus approfondie par une commission qui rendra le résultat de son étude dans les six mois" est acceptée par 32 voix contre 4.

**M. Pierre Chételat**, PLR, retire sa proposition.

**DECISION FINALE** : le crédit-cadre de Fr. 500'000.- pour le renouvellement et l'amélioration des infrastructures informatique et téléphonique communales est accepté par 28 voix, sans opposition.

8. **CRÉDIT DE FR. 500'000.- POUR L'INSTALLATION D'UN TOBOGGAN, DES ÉQUIPEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES, DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DES AMÉNAGEMENTS ATTRACTIFS À LA PISCINE PLEIN AIR DU CENTRE SPORTIF DE LA BLANCHERIE**

**M. Damien Chappuis** présente ce crédit, réparti en trois volets. Il précise que les équipements pour personnes handicapées font suite à la motion 5.06/08 - "Accès à la piscine de plein air pour les personnes handicapées". D'autre part, la rubrique relative aux travaux d'entretien urgents concerne le bassin non-nageur sud, qui ne répond plus aux normes de sécurité, et le terrain de beach volley, dont le sable doit être renouvelé. En dernier lieu, le crédit prévoit l'installation d'un toboggan et de nouvelles attractions. Il semble en effet que la dernière fermeture de la piscine en plein air ait incité les usagers à se rendre à Laufon ou Moutier, qui disposent de plus d'attractions. En ce qui concerne le toboggan, un sondage auprès des utilisateurs de la piscine a révélé que 80 % des personnes interrogées sont favorables à ces aménagements attractifs, contre une hausse du prix de l'entrée.

**M. Pierre Chételat**, PLR, informe que son groupe refusera l'entrée en matière, considérant le message lacunaire. S'agissant du toboggan, il indique que celui de Moutier (Fr. 150'000.-) a été financé par des fonds privés, puis cédé à la commune pour éviter les problèmes de responsabilité civile, sujet que le message n'aborde pas. Selon M. Chételat, une projection des entrées supplémentaires aurait été intéressante, pour estimer l'amortissement de l'installation. Il doute également du sondage, ne connaissant pas les catégories des personnes interrogées, et estime le calcul de la charge financière en

dessous de la réalité. Il relève que la piscine fait partie de la péréquation financière et regrette que la participation des communes avoisinantes soit si faible. De plus, la hausse du prix d'entrée sera insuffisante, selon lui, pour couvrir l'investissement.

Quant au terrain de beach volley et aux travaux à effectuer dans le bassin sud, ils devraient, selon M. Chételat, faire partie de l'entretien courant. En dernier lieu, il s'étonne que les aménagements pour personnes handicapées n'aient pas été pris en compte dans le crédit-cadre voté en août 2006. A son avis, ces installations doivent, si possible, être prioritaires et discutées avant chaque réaménagement important. Il demande donc à l'Exécutif de présenter un message cohérent, n'étant toutefois pas opposé à des investissements assurant une hausse des recettes. Comme les projections des futures entrées prendront du temps, il suggère d'établir deux messages, le premier pour les travaux urgents et les aménagements pour handicapés, l'autre pour des installations attractives, qui ne font pas partie du plan de relance.

**M. Jude Schindelholz**, PS, indique que son groupe soutiendra, en principe, ce crédit. Il demande toutefois un complément d'information quant au coût du toboggan, installation qu'il juge opportune contre une hausse du prix d'entrée, dont il souhaite connaître le montant, estimant qu'il ne doit pas être un obstacle à l'accès à la piscine pour les personnes à revenu modeste. Selon ses renseignements, le prix d'entrée à la piscine couverte pourrait également augmenter.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, s'oppose à l'entrée en matière, en raison du non-respect de l'unité de matière, le Conseil communal présentant dans un même message des travaux d'entretien et des aménagements pour handicapés qu'il ne conteste pas, parallèlement à des aménagements ludiques.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, s'étonne de cette dépense, alors que les travaux prévus dans le crédit-cadre de 2006 sont en cours de réalisation. Il souhaite donc en connaître l'état d'avancement de même que le solde. S'agissant des aménagements futurs, M. Nicoulin craint qu'ils n'induisent une activité passive. D'autre part, soulignant que des aménagements supplémentaires pourraient avoir lieu à la Blancherie pour permettre à la première équipe des SRD de jouer en cas d'éventuelle promotion, il invite à garder en tête l'ensemble des crédits votés en début d'année. Son groupe acceptera tout de même la présente dépense, notamment les aménagements pour handicapés, en espérant que la Municipalité tire profit de cette expérience et tienne compte à l'avenir de ce genre d'aménagements dans ses projets. Il accepte également les travaux d'entretien urgents de même que les installations ludiques, qui rendront les lieux plus attractifs, en soulignant que le CDJ avait déjà sollicité un toboggan il y a une vingtaine d'années. Quant à la hausse du prix d'entrée, M. Nicoulin y est favorable et propose, pour améliorer l'animation à la piscine, l'organisation de tournois, par exemple. Finalement, il souhaite que la Ville sollicite des subventions auprès du Canton et de la Loterie romande et s'interroge sur la formulation de l'arrêté.

**M. Damien Chappuis** indique que le financement du toboggan par des fonds privés n'a pas été envisagé. En ce qui concerne la responsabilité civile, une surveillance sera assurée par le collaborateur chargé du bassin sud. Répondant à M. Chételat, il indique que Delémont encaisse en moyenne chaque année Fr. 120'000.- d'entrées, dont il envisage d'augmenter le prix de Fr. 1.- pour les adultes et Fr. -.50 pour les enfants, ce qui représente une augmentation de recettes de quelque Fr. 24'000.-. Le prix des entrées à la piscine couverte est pour l'instant maintenu en l'état. M. Chappuis regrette les doutes du groupe PLR quant au sondage, réalisé auprès d'enfants mais également d'adultes. Quant aux aménagements pour handicapés, ils font suite à une intervention du Conseil de Ville et M. Chappuis souhaite lui aussi que la Ville applique une large politique en leur faveur, dans ses projets futurs.

M. Chappuis précise que le crédit a été séparé en trois parties à la demande de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, précisément par un membre du groupe CS•POP•Verts. Quant à l'avancement des travaux prévus dans le crédit-cadre de 2006, M. Chappuis suggère de transmettre les informations à l'ensemble du Législatif. Il retient la proposition d'organiser des tournois et animations et renvoie au message ad hoc pour ce qui est des subventions, doutant toutefois que le Canton participe au financement du toboggan, qui ne génère pas une activité sportive.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 8.

**M. Pierre Chételat**, PLR, suggère de renoncer au toboggan et aux attractions et de réduire ainsi le crédit à Fr. 132'000.-.

**M. Asaël Droz**, PDC-JDC, accueille favorablement les aménagements prévus, en précisant que des problèmes de rugosité de surface surviennent également dans le bassin des tout-petits. Il suggère donc d'y appliquer un revêtement similaire. En outre, il est favorable au maintien du prix d'entrée actuel, en misant sur une hausse de la fréquentation, 2010 pouvant être considérée comme une année test.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, regrette la formulation de l'arrêté, contraire à la pratique actuelle, dont le choix multiple risque, selon lui, de faire capoter un projet. A titre d'exemple, il indique que le crédit suivant concerne l'acquisition de cinq véhicules mais que le vote sera global. Cette nouvelle procédure rendra les votes encore plus difficiles. Il suggère donc de remplacer le point 1 de l'arrêter par le texte "Le crédit de Fr. 500'000.- pour l'installation d'un toboggan, des équipements pour personnes handicapées, des travaux d'entretien et des aménagements attractifs à la piscine plein air du Centre sportif est accepté", les points 2 et 3 demeurant inchangés.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, s'exprimant au nom des Verts, suggère de se rallier à la proposition de M. Chételat, estimant que la gratuité de la piscine durant quelques années, en lieu et place de l'achat d'un toboggan, contribuerait fortement à accroître son attractivité, d'autant que les installations ludiques ne feraient qu'encourager des comportements passifs. Par ailleurs, il s'interroge sur les frais d'entretien annuels du toboggan et demande si la pose de cellules photovoltaïques a été étudiée pour le fonctionnement de la pompe électrique, dont le coût annuel s'élève à quelque Fr. 1'800.-.

**M. Damien Chappuis** invite le Législatif à accepter les installations ludiques. Il indique qu'un nouveau revêtement sera posé dans le petit bassin en précisant que la surface ne pourra pas être entièrement lissée, par mesure de sécurité. Le tarif de la piscine n'a subi aucune augmentation depuis 2005, raison pour laquelle le Conseil communal envisage une hausse pour le financement des installations. Quant à la présentation de l'arrêté, M. Chappuis rappelle qu'elle relève d'un souhait de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement. Les coûts d'entretien du toboggan s'élèvent à Fr. 1'500.- par année et l'utilisation de cellules photovoltaïques, qui n'a pas été prise en compte, sera étudiée. Quant à la gratuité suggérée par M. Martinoli, M. Chappuis ne la comprend pas, étant donné qu'elle revient à accepter le crédit de Fr. 500'000.-, dont Fr. 360'000.- pour assurer un accès sans frais à la piscine.

**DECISION** : la proposition du groupe PLR de renoncer au toboggan et aux installations ludiques et de réduire le montant du crédit à Fr. 132'000.- est refusée par 23 voix contre 9.

**DECISION** : la proposition du groupe CS•POP•Verts de modifier la formulation de l'arrêté comme suit : "alinéa 1 : Le crédit de Fr. 500'000.- pour l'installation d'un toboggan, des équipements pour personnes handicapées, des travaux d'entretien et des aménagements attractifs à la piscine plein air du Centre sportif de la Blancherie est accepté ; alinéa 2 : Ce crédit est financé par voie d'emprunt ; alinéa 3 : Cette décision est soumise au référendum facultatif" obtient 5 voix.

**DECISION** : la proposition principale obtient 21 voix.

**DECISION FINALE** : le crédit de Fr. 500'000.- pour l'installation d'un toboggan, des équipements pour personnes handicapées, des travaux d'entretien et des aménagements attractifs à la piscine plein air du Centre sportif de la Blancherie est accepté par 28 voix contre 6.

## **9. CRÉDIT DE FR. 340'000.- POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE UETP**

**Mme Françoise Collarin** souligne la vétusté de certains véhicules utilisés actuellement, qui nécessiteraient de lourdes réparations pour être expertisés. Pour certains, les pièces de rechange sont introuvables et les nouveaux équipements amélioreront les prestations du service. S'agissant de la tondeuse Mahler, Mme Collarin précise que cette machine,

dont le coût est élevé, pourra être utilisée également par les communes de l'agglomération. Elle assurera la sécurité des employés pour le travail dans les talus notamment, de même qu'un gain de temps. L'acquisition d'une voiture pour les collaborateurs du service UETP vise à les inciter à se rendre sur leur lieu de travail sans utiliser leur propre véhicule. La variante Mobility pourrait être envisagée pour un second véhicule. Selon l'analyse effectuée par le service, aucune autre dépense de ce genre n'interviendra avant 2012.

**M. Charles-André Schäublin**, PLR, indique que son groupe soutiendra ce crédit, en espérant que l'utilisation de la tondeuse Mahler par d'autres communes permettra de dégager quelques bénéfices.

**M. Grégoire Monin**, PS, relevant la pression grandissante sur la Voirie, estime qu'elle doit être dotée d'outils efficaces. Ceux proposés dans le crédit amélioreront la sécurité et l'efficacité des voyers et dégageront quelques rentrées financières. En ce qui concerne la camionnette Push, si la version diesel est envisagée, M. Monin espère qu'elle sera équipée d'un filtre à particules et que le véhicule de service pour le personnel UETP les incitera à se rendre sur leur lieu de travail sans leur voiture. En conclusion, il indique que son groupe soutiendra le crédit.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, rapporte le soutien de son groupe à ce crédit, estimant d'ailleurs que la camionnette Push aurait déjà dû être remplacée. A l'avenir, une procédure d'évaluation du parc de véhicules permettant d'anticiper les changements devrait être faite, d'autant que les véhicules neufs sont plus performants et moins polluants. Relevant par ailleurs le coût des véhicules anciens, M. Nicoulin est favorable à l'acquisition de la tondeuse Mahler, en souhaitant toutefois que les talus ne soient pas tondu plus souvent qu'à l'heure actuelle. Une réflexion pourrait être menée quant à l'entretien des talus, des bords de rivières et des routes, pour assurer sécurité, esthétique et biodiversité. Il est favorable à l'utilisation de cette machine par d'autres communes ainsi qu'à l'achat d'un véhicule de service pour le personnel UETP, pour autant qu'il serve au transport de lourdes charges, la majorité des déplacements des collaborateurs devant se faire à bicyclette, à pied ou par les transports publics. A ce sujet, il souhaite connaître le montant actuel des indemnités de déplacement versées au personnel qui sera concerné par ce véhicule. Il invite également à acquérir des engins peu polluants et performants du point de vue du bruit.

**Mme Françoise Collarin** précise qu'une analyse des prestations est en cours de réalisation et que le plan directeur de l'entretien des surfaces végétales et des rues sera bientôt achevé. Il assurera un travail rationnel, à l'aide des outils prévus dans le crédit.

**M. Julien Spinelli**, PCSI, vu la crise actuelle, estime l'acquisition de la tondeuse Mahler pour un montant de Fr. 85'000.- malvenue, craignant de plus qu'elle ne remplace à terme un employé communal. Il suggère donc de renoncer à cette acquisition.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, estime lui aussi cet achat exagéré. Relevant la valorisation de la diversité écologique prévue dans le plan directeur Nature en ville, il estime que la tonte des talus trois, voire quatre fois, par année va à l'encontre de cette vision. Il s'interroge également sur la nécessité de tondre les talus très pentus et sur l'opportunité de les tondre une à deux fois par année à la fauche manuelle, comme c'est le cas à Lausanne. Craignant que cette tondeuse ne supprime des places de travail, il lui semble plus important d'investir dans la création de places de travail.

**Mme Françoise Collarin** affirme que le personnel communal ne sera pas réduit mais doté d'un outil adapté, l'achat de la tondeuse relevant principalement de questions de sécurité et d'écologie, les tondeuses traditionnelles étant plus polluantes. Soulignant le souci de la Ville de maintenir des surfaces vertes et de respecter la biodiversité, Mme Collarin rappelle les devoirs d'entretien qui incombent à l'Exécutif, notamment au niveau des berges. Finalement, elle indique que le montant annuel des indemnités de déplacement équivaut à Fr. 12'000.- environ.

**DECISION** : la proposition du groupe PCSI de retirer la tondeuse Mahler du crédit est refusée par 21 voix contre 10.

**DECISION** : le crédit de Fr. 340'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules pour le service UETP est accepté par 36 voix contre 0.

**10. CRÉDIT DE FR. 240'000.- POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DU PONT DE L'AVENUE DE LA GARE**

**Mme Françoise Collarin** rappelle la cession des routes cantonales du Canton à la ville de Delémont, dont le pont en question ne faisait pas partie. Une convention, prévoyant une prise en charge partielle des travaux d'entretien, a donc été signée ultérieurement. L'examen a révélé une corrosion des supports métalliques situés sous les trottoirs, raison pour laquelle leur accès a été interdit aux voitures. Ce crédit est prévu au plan des investissements et sera financé par le fonds constitué par la remise des routes cantonales.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, invite à accepter ce crédit, d'autant que les travaux seront coordonnés avec le projet de réaménagement des rues du centre-gare dans le cadre de l'agglomération. Il souhaite savoir quand les travaux commenceront et sur quelle période ils s'étendront. Quant au solde de la soulte de Fr. 110'000.- après les présents travaux, M. Goetschmann espère qu'il ne sera pas utilisé pour financer la part communale du projet d'agglomération au centre-gare.

**M. Pierre Chételat**, PLR, informe que son groupe acceptera ce crédit, en regrettant que le message ne présente pas une coupe du pont actuel et de l'ouvrage futur, ce qui aurait permis une comparaison des dimensions et charges admissibles, notamment.

**Mme Françoise Collarin** indique que les travaux débiteront en 2010 et qu'ils seront étalés sur quatre mois au moins. Quant au solde de la soulte, il sera utilisé pour entretenir les routes de Bâle et de Moutier, notamment. De plus, le gabarit du pont sera suffisant en cas de crues centennales ou tricentennales. Quant au plan du pont, Mme Collarin indique que les finitions de surface ne sont pas encore déterminées, l'étude du centre-gare dans le cadre du projet d'agglomération n'étant pas encore achevée.

**M. Marc Ribeaud**, PS, rappelant que les fonds communaux sont virtuels, demande confirmation que le présent crédit occasionnera une dette de Fr. 240'000.-, dont le financement et l'amortissement devront être assurés par la Ville.

**Mme Françoise Collarin** confirme la nécessité d'emprunter une somme correspondante pour le financement de ce crédit.

**DECISION** : le crédit de Fr. 240'000.- pour la réfection partielle du pont de l'avenue de la Gare est accepté par 40 voix contre 0.

**11. CRÉDIT DE FR. 220'000.- POUR LA RÉNOVATION DES TOITURES DU HANGAR DES POMPES**

**Mme Françoise Collarin** met en exergue la nécessité de rénover les toitures du bâtiment avant l'hiver et d'assurer leur étanchéité par un revêtement en bitume, l'isolation actuelle étant saturée d'eau. Détaillant les travaux prévus, Mme Collarin précise que les épaisseurs d'isolation permettront de répondre au standard "Bâtiments 2008" et que le chantier sera suivi par un architecte connaissant parfaitement la qualité nécessaire pour ce genre de bâtiment.

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, relève l'importance des couvertures végétalisées, notamment parce qu'elles absorbent le CO<sub>2</sub>. Pour plus de détails, il renvoie au plan directeur Nature en ville.

**Mme Françoise Collarin** indique qu'après demandes d'offre, une végétalisation pourrait être prévue sans augmentation de coût.

**DECISION** : le crédit de Fr. 220'000.- pour la rénovation des toitures du hangar des pompes est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**12. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/09 - "PROJET DE 4<sup>ÈME</sup> RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE (LACI) : CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES POUR LA COMMUNE DE DELÉMONT", CS•POP•VERTS + PS**

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, relève en préambule que la crise économique n'est pas à son terme, contrairement à ce que pourrait laisser penser la position des

groupes UDC et PLR aux Chambres fédérales. Mettant en exergue les résultats positifs annoncés par le Crédit Suisse, il estime que ce bénéfice s'explique entre autres par les intérêts bien plus bas que ceux appliqués au recouvrement des dettes des pouvoirs publics. Selon lui, aucune leçon n'est tirée de l'expérience de la crise. Le système financier demeurera inchangé et continuera d'interférer sur l'économie productive. Soulignant le déficit pressenti pour le budget communal 2010, M. Goetschmann cite en exemple la libéralisation du marché de l'électricité, qui provoque en général, contrairement à ce qui avait été annoncé par les adeptes, une hausse des prix. Ce n'est pas le cas à Delémont, les Services industriels ayant renoncé à une augmentation des tarifs, réduisant ainsi leurs recettes à une période où la Ville en aurait pourtant besoin.

Alors que le taux de demandeurs d'emploi atteint 11.5 %, M. Goetschmann indique que la Confédération est en train de mettre en place une révision de la Loi sur l'assurance-chômage, qui équivaut, à son sens, à un démantèlement, d'autant que depuis le dépôt de l'interpellation, un durcissement a été décidé par la Commission du Conseil National en ce qui concerne les jeunes. En effet, cette révision prévoit une réduction de la durée des indemnités, des délais d'attente prolongés et la suppression de la prolongation de la durée des indemnités, que le Jura vient d'obtenir.

M. Goetschmann estime que les deux baisses de cotisations décidées par les Chambres fédérales ont largement amplifié la dette de l'assurance-chômage. Selon lui, ce projet de révision fera payer la crise aux citoyens les plus démunis ainsi qu'aux régions les moins bien loties. Il aggravera les effets néfastes de la crise sur les finances publiques par une augmentation des dépenses sociales et une baisse des rentrées fiscales. Pour Neuchâtel, le coût de cette révision est estimé à huit millions de francs.

Rappelant le référendum lancé par l'Association de défense des chômeurs de La Chaux-de-Fonds contre la dernière révision de l'assurance-chômage, que le peuple a suivi, M. Goetschmann pense que, dans le cadre du présent projet, un référendum sera également lancé. Par conséquent, il souhaite une estimation des coûts de cette révision sur la population et les finances communales. Il invite également l'Exécutif à réagir avant l'éventuelle adoption de cette révision, par une prise de contact avec les communes et le Canton du Jura, afin de pouvoir intervenir de façon coordonnée auprès des instances et élus fédéraux, ou après l'adoption de ce projet, en soutenant le futur référendum, par une publication d'informations dans *Delémont.ch*. Par ailleurs, M. Goetschmann indique qu'une motion en ce sens a été acceptée par le Grand Conseil neuchâtelois, qui constitue donc le premier allié à contacter. D'autres interventions ont été déposées au Parlement jurassien ainsi que dans d'autres localités suisses. En outre, Mme Françoise Cattin, maire de Bassecourt, souhaite que les Associations jurassiennes des maires interviennent auprès et avec le Canton.

**M. André Parrat** indique qu'il répondra à cette interpellation en novembre prochain. En effet, vu l'ampleur du sujet, les collaborateurs communaux concernés par ce secteur travaillent dans le but d'apporter une réponse cohérente, après concertation d'autres instances de la région.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP•Verts, est satisfait.

**13. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/09 - "MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES EN LOCATION", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, résume les requêtes de son postulat, à savoir la création d'une place de stationnement pour un véhicule Mobility à Delémont, si possible en Vieille Ville, la location par la Commune d'un véhicule Mobility pour l'administration, qui serait également disponible pour les abonnés Mobility en dehors de l'utilisation par les employés communaux, et l'inclusion, dans l'abonnement Vagabond, de la possibilité de louer un véhicule Mobility, comme c'est le cas dans d'autres communautés tarifaires.

**M. Pierre Brulhart** invite à accepter ce postulat. Une étude est en cours afin d'éventuellement créer une nouvelle place en Vieille Ville ou de déplacer l'une des trois voitures situées à la gare. Toutefois, vu les statistiques d'utilisation, l'obtention d'un véhicule supplémentaire semble compromise. D'autre part, en complément au véhicule pour le Service UETP, un ou plusieurs abonnements Mobility pourraient être acquis pour

une utilisation en ville et à l'extérieur. En dernier lieu, M. Brulhart indique que le groupe de coordination Vagabond pourrait étudier l'inclusion de Mobility dans cet abonnement.

**DECISION** : le postulat 4.05/09 - "Mise à disposition de véhicules en location", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/09 - "PARC IMMOBILIER ET ROUTIER, UNE VUE D'ENSEMBLE S'IL VOUS PLAÎT !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaite l'instauration d'un outil permettant de cibler les immeubles devant être rénovés, selon un ordre de priorités, ce qui nécessitera une expertise des immeubles, déterminant les assainissements à prévoir ainsi que leurs coûts et délais. Ainsi, chaque immeuble disposerait de son cahier d'entretien, offrant une vue d'ensemble de la dégradation du patrimoine communal. Cette procédure devrait également être appliquée aux routes, véhicules et machines diverses. Travail fastidieux au départ, il serait plus aisé une fois en place en l'appliquant automatiquement à tout nouvel objet. En cas d'acquisition, cet outil permettra de deviser rapidement les coûts d'entretien futurs.

**Mme Françoise Collarin** propose d'accepter cette motion, les travaux ayant déjà débuté. Malgré cela, elle souligne que le travail ne pourra être réalisé dans le délai imparti, même si le parc immobilier est déjà recensé dans les valeurs officielles. Quant aux routes, les priorités et urgences sont déjà déterminées mais les résultats du plan général d'évacuation des eaux révéleront éventuellement des travaux à prévoir, à ce jour inconnus.

**DECISION** : la motion 5.05/09 - "Parc immobilier et routier, une vue d'ensemble s'il vous plaît !", PLR, M. Pierre Chételat, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/09 - "CHANGEMENT DE L'OUVERTURE NOCTURNE HEBDOMADAIRE DES MAGASINS À DELÉMONT", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

Point retiré.

**16. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/09 - "POSTES DE TRAVAIL NON RECONDUITS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE : POUR UNE PROCÉDURE TRANSPARENTE", PS, MME MURIELLE MACCHI**

Point reporté.

**17. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés** : 4 postulats

La séance est levée à 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Romain Seuret

Nadia Maggay

Delémont, le 13 novembre 2009